

Actu Banque

KPMG. Make The Difference.

Actualité prudentielle

Actualité comptable

Actualité ESG

Autre actualité

Nos publications



Chères lectrices, chers lecteurs,

Bienvenue dans cette nouvelle édition d'**Actu Banque**, la newsletter qui vous présente les développements réglementaires intervenus récemment dans le secteur financier et annonce les chantiers à venir.

Bonne lecture !

Arnaud Bourdeille

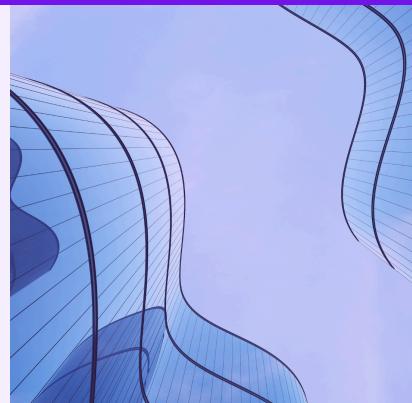
Associé, Responsable du secteur Banque

ACTUALITE PRUDENTIELLE

Résultats du SREP 2024 et priorités prudentielles de la BCE pour 2025-2027

La BCE a publié le 17 décembre 2024 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP) qu'elle a conduit en 2024 ainsi que ses priorités prudentielles pour 2025-2027.

► [En savoir plus](#)



No action letter de l'EBA sur le règlement EMIR 3

L'EBA a publié, le 17 décembre 2024, une no action letter dans laquelle elle demande aux autorités compétentes de ne pas prioriser le traitement des demandes d'autorisation pour l'utilisation de modèles de marge initiale (IM) reçues dans le cadre d'EMIR 3.

► [En savoir plus](#)

Exemptions d'exigence de fonds propres pour risque résiduel dans le cadre de FRTB

L'EBA a publié, le 17 décembre 2024, la version finale des RTS sur le calcul de risque résiduel comme composante du risque de marché. Ce RT s'inscrit dans le cadre de la feuille de route de l'EBA pour FRTB

► [En savoir plus](#)

Version finale du framework 4.0

L'EBA a publié, le 19 décembre 2024, le package technique final du framework 4.0 de son cadre de reporting qui marque la transition vers le nouveau glossaire sémantique du Modèle de Points de Données (DPM) et introduit les capacités améliorées du modèle DPM 2.0.

► [En savoir plus](#)



Sanction BCE pour déclaration erronée du ratio de solvabilité

La BCE a publié un communiqué le 20 décembre 2024 dans lequel elle annonce avoir infligé une sanction administrative d'un montant de 10,4 millions d'euros à BNP Paribas Fortis SA/NV pour déclaration d'actifs pondérés par les risques calculés de manière erronée pour le risque de crédit.

► [En savoir plus](#)

Lignes directrices sur la classification des crypto--actifs

Les 3 autorités européennes de surveillance (EBA, EIOPA et ESMA) ont publié, le 10 décembre 2024, des lignes directrices sur la classification réglementaire des crypto-actifs dans le cadre de MiCAR. Ces lignes directrices incluent un test standardisé pour promouvoir une approche commune de la classification, ainsi que des modèles que les participants du marché doivent utiliser lorsqu'ils communiquent aux superviseurs la classification d'un crypto-actif.

► [En savoir plus](#)



Exigences de déclaration dans le cadre de MiCAR

L'EBA a publié, le 18 décembre 2024, la version finale de ses lignes directrices concernant les exigences de déclaration dans le cadre du règlement sur les marchés des crypto-actifs (MiCAR). L'objectif est de fournir aux autorités compétentes des informations comparables suffisantes pour superviser la conformité des émetteurs aux exigences de MiCAR et de permettre à l'EBA de disposer des informations nécessaires pour mener son évaluation annuelle de conformité à la réglementation.

► [En savoir plus](#)

Traitements prudentiel des crypto-actifs

L'EBA a lancé le 8 janvier 2025 une consultation publique sur un projet de RTS précisant le traitement prudentiel des crypto-actifs dans le cadre de sa feuille de route sur la mise en œuvre du règlement CRR3 dans lequel elle détaillera les exigences en matière de fonds propres pour différents types de crypto-actifs.

► [En savoir plus](#)

Notice ACPR sur les modalités de calcul des ratios prudentiels

L'ACPR a publié le 30 décembre 2024 la mise à jour de sa notice 2024 relative aux modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels et des exigences de MREL (version du 30 décembre 2024) pour tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement CRR3 le 1^{er} janvier 2025.

➤ [En savoir plus](#)

Mise en conformité de l'ACPR aux orientations de l'EBA sur les critères STS des titrisations

L'ACPR s'est déclarée le 23 décembre 2024 conforme aux orientations EBA/GL/2024-05 du 27 mai 2024 relatives aux critères STS concernant les titrisations inscrites au bilan.

➤ [En savoir plus](#)

Désignation des CAC : informations à transmettre à l'ACPR

L'ACPR a publié le 27 décembre 2024 l'instruction n° 2024-I-15 relative aux informations à transmettre à lui transmettre sur les commissaires aux comptes. Il convient désormais de préciser l'objet de la mission pour laquelle le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) désigné(s) : certification des comptes, audit des informations en matière de durabilité, ou encore les 2.

➤ [En savoir plus](#)

ACTUALITE COMPTABLE

Power Purchase Agreements (PPA): Amendements publiés (IFRS 9/IFRS 7)

L'IASB a publié le 18 décembre 2024 les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 liés aux contrats d'achat d'électricité (PPA) dépendants de la nature (source non-contrôlée par l'homme) (« Contracts Referencing Nature-dependent Electricity »).

➤ [En savoir plus](#)

IFRS 19 :Outil de comparaison

L'IASB a publié un nouvel outil (disponible sur le site internet de l'IASB) permettant de faire le lien entre les informations allégées requises par IFRS 19 « Informations à fournir par les filiales sans obligation d'information publique » et leurs « équivalents » dans les autres normes comptables IFRS®. Il sera régulièrement mis à jour des éventuels amendements à IFRS 19 ou aux autres normes IFRS.

➤ [En savoir plus](#)



Rapport de durabilité : absence de publication au format XHTML

Conformément au premier jeu de réponses aux questions fréquemment posées publié par la Commission européenne le 7 août 2024, tant que les règles de balisage digital des informations de durabilité n'auront pas été adoptées, les préparateurs ne seront pas tenus de publier de rapports en format XHTML.

➤ [En savoir plus](#)

Publication par l'EFRAG de 3 nouvelles Q&A sur les ESRS

L'EFRAG a annoncé le 19 décembre 2024 la publication de 3 nouvelles FAQ portant le nombre total à 162. Elles concernent les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la biodiversité et les écosystèmes.

➤ [En savoir plus](#)

Publication de la norme VSME par l'EFRAG

L'EFRAG a publié le 17 décembre 2024 la norme VSME (Voluntary sustainability reporting standard for non-listed SMEs). A ce jour, celle-ci s'adresse aux PME non-cotées, qui ne sont pas dans le périmètre de la CSRD, mais qui pourraient être intéressées, ou encouragées par des parties prenantes, pour appliquer un niveau minimum d'exigences durabilité. Elle est donc d'application volontaire. Cette norme couvre les mêmes thématiques que les ESRS pour les grandes entreprises, mais de façon très proportionnée.

➤ [En savoir plus](#)



Lignes directrices de l'EBA sur la gestion des risques ESG

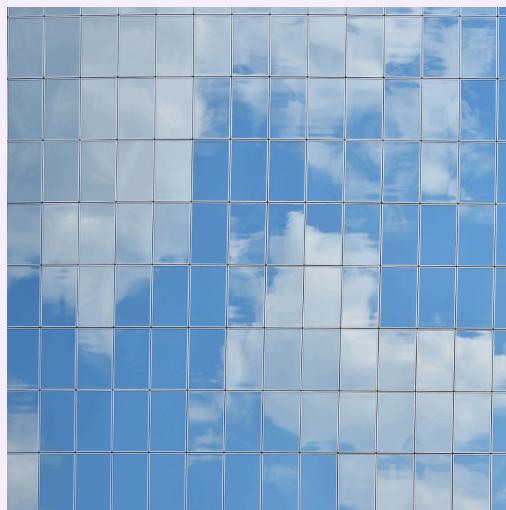
L'EBA a publié le 9 janvier 2025 la version finale de ses orientations sur la gestion des risques ESG qui définissent les exigences auxquelles les établissements doivent se conformer pour l'identifier, mesurer, gérer et suivre les risques ESG. Ces orientations s'inscrivent dans la feuille de route de l'EBA dans le cadre de la mise en œuvre du paquet bancaire CRR3/CRD6.

➤ [En savoir plus](#)

Orientations de l'EBA l'analyse des scénarii ESG

L'EBA a lancé le 16 janvier 2025 une consultation sur l'analyse des scénarii ESG conformément à sa feuille de route sur la mise en œuvre du paquet bancaire CRR3 / CRD 6. Le projet d'orientations mis en consultation précise les attentes à l'égard des établissements lorsqu'ils adoptent des approches prospectives et intègrent l'utilisation de l'analyse de scénarii dans leur cadre de gestion pour tester leur résilience financière et leur modèle économique face aux impacts négatifs des facteurs ESG

➤ [En savoir plus](#)



Approche européenne pour réduire l'impact économique des catastrophes naturelles

La BCE et l'EIOPA ont publié, 18 décembre 2024, une proposition visant à réduire l'impact économique des catastrophes naturelles dans l'UE.

Cette proposition est une réponse à l'accroissement de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique et à l'augmentation des pertes économiques qu'elles entraînent.

➤ [En savoir plus](#)

Lancement d'un fonds dédié à la biodiversité

Le groupe Caisse des Dépôts et la Banque de France ont annoncé le 16 décembre 2024 le lancement d'un fonds dédié au développement d'une nouvelle méthodologie de mesure de l'impact biodiversité des entreprises.

Ce fonds, réservé à des investisseurs professionnels publics français s'appuiera sur l'expertise reconnue de CDC Biodiversité sur les enjeux relatifs à l'économie et la préservation de la biodiversité.

➤ [En savoir plus](#)

AUTRE ACTUALITE



AMF: rubrique dédiée pour faciliter l'application du règlement MiCA

L'AMF a publié, le 24 décembre 2024, une communication officielle destinée à éclairer les émetteurs et les prestataires de services sur les nouvelles exigences introduites par le règlement européen MiCA concernant les livres blancs. Ce document, qui marque une étape dans l'harmonisation des pratiques relatives aux crypto-actifs, s'inscrit dans une démarche de pédagogie et d'accompagnement des acteurs de ce marché en mutation.

➤ [En savoir plus](#)

Informations obligatoires liées aux transferts de crypto-actifs

L'AMF a publié le 30 décembre 2024 sa position AMF DOC-2024-08 afin d'adopter les lignes directrices récemment établies par l'IEBA concernant les informations obligatoires liées aux transferts de crypto-actifs.

➤ [En savoir plus](#)

Mise en œuvre de DORA

L'AMF a publié le 23 décembre 2024, quelques semaines avant l'entrée en application le 17 janvier 2025 du règlement DORA, un dossier thématique dédié à la mise en œuvre du règlement. Ce dossier revient sur les principales obligations des entités financières assujetties en matière de gestion des risques informatiques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) découlant de ce règlement.

➤ [En savoir plus](#)

Notifications au titre d'EMIR 3

Certaines dispositions du règlement EMIR 3, dont notamment l'exigence de détenir un compte actif, sont entrées en vigueur le 24 décembre 2024. Les contreparties financières et non financières, devront ouvrir un « compte

actif » auprès d'une chambre de compensation pour compenser au moins 5 transactions dérivées par an et pour chaque sous-classe d'actifs. C'est pourquoi l'AMF a modifié son site internet pour préciser les modalités de notification relatives à l'obligation de détenir un compte actif. Cette notification devra être faite selon le modèle prévu par l'ESMA.

► [En savoir plus](#)

Prise en compte des orientations de l'ESMA sur le nom des fonds ESG

L'AMF a publié le 2 janvier 2025 un communiqué de presse dans lequel elle annonce sa décision de se conformer aux orientations de l'ESMA portant sur le nom des fonds contenant des termes liés aux critères ESG ou à la durabilité.

► [En savoir plus](#)

Standard « EuGB » encadrant l'émission d'obligations vertes européennes

En application depuis le 21 décembre 2024, le règlement (UE) 2023/2631, adopté le 23 octobre 2023, dit règlement « EuGBR » a pour objet principal de créer un standard volontaire « EuGB » offrant la possibilité aux sociétés d'émettre des obligations vertes européennes. Ce standard vise à garantir une définition claire et uniforme des exigences applicables aux émetteurs qui souhaitent utiliser l'appellation « obligation verte européenne » ou « EuGB » pour les obligations qu'ils proposent aux investisseurs dans l'Union.



► [En savoir plus](#)

NOS PUBLICATIONS

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 septembre 2024

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Consulter



Guide digital

Découvrez notre guide digital qui traite des tests de dépréciation et des enjeux climatiques. Ce guide apporte des réponses aux questions qui peuvent se poser sur : les indices de perte de valeur ; les flux futurs de trésorerie et le taux d'actualisation ; la valeur terminale ; ainsi que les informations en annexe et la « connectivité ».

Consulter



IMPACT

KPMG SSM Insights

Découvrez les dernières publications du BCE Office de KPMG « SSM Insights Newsletter » avec une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes.

Consulter

Réflexions Réglementaires

Consulter le dernier numéro



KPMG Regulatory Insight

Découvrez le baromètre réalisé par le RIC (Risk Insight Center) qui mesure l'impact des activités de supervision et de régulation sur le secteur financier dans son ensemble..

[Consulter](#) 



Modernisation des états financiers

Découvrez notre publication « Règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation des états financiers - Les clés pour en comprendre les principales dispositions ! ». Cette publication, sous forme de questions et réponses, présente les principales dispositions et incidences de ce nouveau règlement

[Consulter](#) 



ESG Regulatory Essentials

Découvrez les dernières publications du réseau KPMG réalisées par le RIC (Risk Insight Center) qui décrypte les derniers développements réglementaires Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ayant un impact sur le secteur financier.

[Consulter](#) 



ESG

Handbook: IFRS compared to US GAAP »

Cette publication fournit un résumé des différences rencontrées le plus fréquemment entre ces deux référentiels. L'accent est principalement mis sur les questions de comptabilisation, d'évaluation et de présentation.

[Consulter](#) 

NOTRE EMISSION DE RADIO



Cette émission de **Radio KPMG** vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

[Ecouter la dernière émission](#) 

Notre dernière édition est disponible depuis le **21 janvier 2025** sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présente :

- Tour d'horizon de l'actualité réglementaire : résultats du SREP 2024, traitement prudentiel des crypto-actifs, etc...
- Priorités de supervision de la Banque Centrale Européenne à horizon 2025-2027
- Chronique verte : présentation des lignes directrices de l'EBA sur la gestion des risques ESG

Radio KPMG Fréquence Banque

Contacts

Arnaud Bourdeille

Associé, Responsable du secteur Banque KPMG France



Sylvie Miet

Associée FS Consulting Banque, Responsable du centre d'excellence KPMG France



Mylène Miguirditchian

Associée, Responsable de la doctrine comptable bancaire KPMG France



Gilles Kolifrath

Associé FS, Responsable des sujets juridiques bancaires
KPMG Avocats



Stéphane Salabert

Associé FS,
Responsable GRC Banque
KPMG France



kpmg.fr



***KPMG. Pour Faire la Différence.**

Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2025 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.